

usurpation d'identité

CENTRE DE COMMERCE



ALTERNATIVE  
FINANCE PARTNERS

## SOUSCRIPTEUR



VOUS ÊTES UN PARTICULIER  M.  Mme

Nom

Prénom

Nom de jeune fille

Nationalité

Date de naissance

Ville de naissance

Pays de naissance

salarié  non salarié  retraité  sans profession

Profession

(si retraité, indiquez votre ancienne profession)

Situation de famille Régime matrimonial

célibataire  communauté réduite aux acquêts

marié(e)  communauté universelle (contrat)

veuf(ve)  participation aux acquêts

divorcé(e)  séparation de biens

pacsé(e)

Pays de résidence fiscale

Téléphone fixe

(précisez l'indicatif pays)

Téléphone mobile

(précisez l'indicatif pays)

Adresse postale

Code postal

Ville

Pays

E-mail(obligatoire)



VOUS ÊTES UNE SOCIÉTÉ

Forme juridique

Dénomination sociale

N° SIREN

Imposition  IS/BIC  IR

Représentant légal :

Nom

Prénom

Date de naissance

Ville de naissance

Pays de naissance

## CO-SOUSCRIPTEUR (SI CO-SOUSCRIPTION DANS LE CAS D'UN MARIAGE OU D'UN PACS)

M.  Mme

Numéro client (si déjà client)

Nom

Prénom

Nom de jeune fille

Nationalité

Date de naissance

Ville de naissance

Pays de naissance

salarié  non salarié  retraité  sans profession

Profession

(si retraité, indiquez votre ancienne profession)

## MODALITÉS DU LIVRET

Dénomination du livret

Alternatif  Alternatif Privilège  Alternatif Platinium

Montant en chiffres  Montant en lettres

Taux  5,25%  5,70%  6,06%

Durée  12 mois  24 mois

Rentabilité  Mois  Trimestre  Semestre  Fin de contrat

Restitution du capital :

Impôt soumis au PFU  Oui  Non

## CONTRAT DE LIVRET ALTERNATIF

ALTERNATIVE FINANCE PARTNERS  
 Fonds de placement et entités financières  
 immatriculée sous le numéro  
 6430Z, ci-après,  
 "dénommée" la Société Financière

Et :  
 Nom du client :  
 Adresse :  
 Numéro d'identifiant client :  
 ci-après dénommé "le Titulaire".

## PRÉAMBULE

Le présent contrat régit les modalités d'ouverture et de gestion d'un produit d'investissement appelé "Livret actif de référence pour sa stabilité et sa valeur intrinsèque. Ce produit garantit un rendement fixe et assure la protection totale du capital investi, tout en s'inscrivant dans une stratégie de diversification du portefeuille du Titulaire.

## ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le Livret Diversifié Alternatif a pour objet de fournir au Titulaire un produit d'investissement structuré et sécurisé, garantissant un taux fixe pendant toute la durée du placement et adossé à l'évolution de l'or sur les marchés internationaux.

## ARTICLE 2 : CARACTÉRISTIQUES DU LIVRET

Type de produit : Livret d'épargne structuré adossé à l'or.

Devise de base : Euro (€).

Sous-jacent : L'or, conforme à l'indice LBMA (London Bullion Market Association), garantissant une évaluation objective et transparente.

Taux garanti : 5,25 % à 6,06 %, constant et garanti pour la durée du contrat, indépendamment des fluctuations du marché.

Durée de placement : 12 mois / 1 an, avec possibilité de renouvellement sous certaines conditions contractuelles.

Capital garanti : 100 % à l'échéance, sécurisant ainsi l'investissement initial et le rendement fixé.

## ARTICLE 3 : MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Pour souscrire au Livret Diversifié Alternatif, le Titulaire doit remplir un formulaire de souscription disponible auprès de la Société Financière. Le montant minimum de dépôt est de 500 €, et la validation de la souscription sera confirmée après réception et validation des fonds par la Société Financière. La copie signée du contrat et un reçu de dépôt seront remis au Titulaire.

## ARTICLE 4 : GESTION ET SURVEILLANCE DE L'INVESTISSEMENT

La Société Financière assure une gestion rigoureuse du Livret Alternatif, en veillant à ce que le placement respecte les normes de sécurité et de transparence établies. Des processus de surveillance continue sont mis en place pour l'investissement.

## ARTICLE 5 : RENDEMENT ET CONDITIONS DE VERSEMENT DES INTÉRÊTS

**Rendement** : Les intérêts calculés sur la base du taux fixe garanti sont versés en totalité à l'échéance du contrat.

**Rapports périodiques** : Le Titulaire recevra un rapport annuel détaillant le rendement, l'évolution du placement, et les tendances du marché.

**Accès en ligne** : Un espace client sécurisé permet au Titulaire de consulter en temps réel l'évolution de son investissement et d'accéder aux documents contractuels.

## ARTICLE 6 : AVANTAGES POUR L'INVESTISSEUR

**Sécurité renforcée du capital** : La garantie de capital à 100% offre une tranquillité d'esprit, même en période de volatilité des marchés.

**Rendement garanti** : Le taux d'intérêt fixe assure une prévisibilité et une stabilité des gains, permettant au Titulaire de planifier ses finances avec certitude.

**Diversification stratégique** : L'adoption de l'or comme sous-jacent permet de diversifier le portefeuille et de renforcer la protection contre les crises économiques.

**Transparence totale** : La Société Financière s'engage à fournir des informations claires et transparentes sur la gestion et la performance du Livret Alternatif.

## ARTICLE 7 : FISCALITÉ APPLICABLE

Les rendements du Livret Alternatif sont soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 30 %. Cette fiscalité est déjà intégrée aux taux d'intérêt communiqués, garantissant au Titulaire un rendement net et sans surprise fiscale.

Le Titulaire est responsable de se conformer à ses obligations fiscales selon sa résidence fiscale.

## ARTICLE 8 : GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES

**Fonds de protection des dépôts** : Le capital investi bénéficie d'une couverture par un fonds de protection, assurant la sécurité de l'investissement même en cas de défaillance de la Société Financière.

**Certification de l'or** : L'or utilisé comme sous-jacent est certifié par la LBMA, garantissant sa qualité et sa traçabilité sur le marché international.

**Mécanismes de suivi et d'audit** : Des contrôles internes et externes réguliers sont mis en place pour garantir la conformité et la transparence de la gestion du Livret.

## ARTICLE 9 : CONDITIONS DE RETRAIT ANTICIPÉ

**Possibilité de retrait** : Un retrait anticipé est permis sous réserve de frais de pénalité de 0,50 % du montant total investi.

**Demande de retrait** : La demande doit être formulée par écrit et sera traitée dans un délai de 7 jours ouvrés. La Société Financière se réserve le droit de consulter le Titulaire avant la confirmation du retrait.

**Impact sur les intérêts** : En cas de retrait anticipé, aucun intérêt ne sera versé, sauf mention contraire dans des annexes contractuelles.

## ARTICLE 10 : ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE

La Société Financière s'engage à garantir la sécurité des fonds investis, à respecter les obligations légales en vigueur, et à fournir un service client de qualité. Elle veille également à assurer la formation continue de ses équipes afin de maintenir un niveau élevé de compétence et de professionnalisme.

## ARTICLE 11 : COMMUNICATION, TRANSPARENCE ET ASSISTANCE

La Société Financière met à disposition du Titulaire un service client dédié et des conseillers financiers expérimentés pour répondre à toutes les questions relatives au Livret Diversifié Alternatif. Les communications importantes seront transmises par e-mail et/ou courrier postal.

## ARTICLE 12 : POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles du Titulaire seront traitées conformément aux lois sur la protection des données en vigueur. La Société Financière s'engage à ne pas divulguer ces données à des tiers sans le consentement préalable du Titulaire, sauf obligations légales.

## ARTICLE 13 : CLAUSE DE FORCE MAJEURE

La Société Financière ne peut être tenue responsable des retards ou des échecs d'exécution dus à des événements de force majeure. En cas de force majeure, la Société Financière s'engage à informer le Titulaire dans les plus brefs délais et à mettre en place des mesures de sauvegarde.

## ARTICLE 14 : MODIFICATION DES TERMES DU CONTRAT

Toute modification des termes du contrat sera notifiée au Titulaire par écrit au moins 60 jours avant son application. Le Titulaire peut, en cas de désaccord, résilier le contrat sans frais supplémentaires avant l'entrée en vigueur des modifications.

## ARTICLE 15 : RESPONSABILITÉS ET DEVOIRS DU TITULAIRE

Le Titulaire doit fournir des informations exactes et actualisées et s'engage à signaler tout changement. Il est de la responsabilité du Titulaire de respecter les termes du contrat et de s'informer sur ses obligations légales et fiscales.

## ARTICLE 16 : RÉCLAMATIONS, LITIGES ET MÉDIATION

Le Titulaire peut soumettre des réclamations à la Société Financière qui s'engage à répondre sous 15 jours. En cas de litige non résolu, un médiateur financier peut être sollicité. À défaut d'accord, le litige sera soumis à la juridiction compétente au 24 Rue de penthièvre, 75008 Paris FRANCE

## ARTICLE 17 : DISPOSITIONS FINALES

Le Titulaire reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité du contrat et accepte les conditions générales et particulières. La signature du contrat vaut acceptation pleine et entière des clauses et des obligations qui y figurent.

## MODE DE RÈGLEMENT



Pour valider votre souscription dans les plus brefs délais :

- ✓ Assurez-vous de disposer des fonds nécessaires et d'avoir préalablement réalisé l'ajout de bénéficiaire
- ✓ Anticipez l'envoi de votre dossier : les fonds doivent être transférés sur le compte avant la fin du mois pour que votre dossier puisse être validé sur le mois en cours.

Par cryptomonnaie, suivre la procédure fourni par votre conseiller.

## RETRAIT

Veillez renseigner les coordonnées bancaires du compte sur lequel vous souhaitez recevoir le versement de vos retraits :

**Le bénéficiaire**

IBAN  BIC/SWIFT

**La banque**

Nom

Adresse  Code postal  Ville

Pays

Le compte bancaire (compte courant uniquement) doit être ouvert au nom du client dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne (zone SEPA).

## SIGNATURE(S)

- avoir pris connaissance des conditions de souscription figurant sur les dernières pages et notamment de l'avertissement,
- que les fonds n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens de la réglementation relative à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme,
- avoir reçu une copie du bulletin de souscription.

Fait à \_\_\_\_\_

Le / /

Signature du souscripteur\* :

Signature du co - souscripteur\* :



\* Pour les mineurs, signature des deux parents ou du représentant légal. En cas de co-souscription (M. et Mme...), de tutelle, d'indivision ou de démembrement, signature de tous les souscripteurs. Pour les personnes morales, préciser le nom et la qualité du signataire, le cas échéant joindre un pouvoir. En cas de mariage sous le régime de la communauté réduite aux acquets, à défaut de renonciation par un des conjoints, les parts rentrent dans la communauté.